

Travail extérieur:

En sus des voyages de conférences, inspection, audition, etc., nous avons consacré une partie de notre temps, de concert avec M. Raoul Dumaine, chef propagandiste de la Coopérative Fédérée, à opérer l'affiliation des sociétés coopératives locales à la Coopérative Fédérée de Québec, d'après les conditions de la loi, telle qu'amendée en 1923.

Le nombre des sociétés coopératives ainsi affiliées à la Coopérative Fédérée du 1er juillet 1924 au 1er juillet 1925, est de trente-cinq.

Notes sur cette affiliation:

Par cette affiliation les coopératives locales s'engagent, moyennant certaines conditions, à opérer tous leurs achats et leurs ventes par l'entremise de la Coopérative Fédérée.

En retour, la Coopérative Fédérée fait bénéficier ses affiliées d'escomptes spéciaux et favorise celles-ci d'un contrôle territorial s'étendant jusqu'à quatre, cinq, six ou huit paroisses selon le cas. Une centaine de coopératives affiliées ainsi, suffiront à la Fédérée pour embrasser toutes les paroisses de la Province.

Le tout humblement soumis,

J.-B. CLOUTIER,

Inspecteur des Sociétés Coopératives.

Québec, le 23 septembre 1925.

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

A l'hon. JOSEPH-ED. CARON,

Ministre de l'Agriculture,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport annuel de la Coopérative Fédérée de Québec pour l'année finissant le 31 décembre, 1924.

Je vous donnerai d'abord quelques notes sur le travail accompli dans la Province, pour la diffusion du principe coopératif chez nos cultivateurs.

Nous avons actuellement une douzaine de propagandistes dispersés dans la Province. Leur travail consiste surtout à renseigner les cultivateurs sur les moyens à prendre pour retirer les meilleurs bénéfices pour leurs produits, faire leurs achats au meilleur compte et cela par l'entremise de leur Coopérative Centrale. Les cultivateurs ont certainement bénéficié aussi des services de ces propagandistes pour l'amélioration de la qualité des produits, la manière de les préparer pour le marché, et la façon de les présenter aux consommateurs.

Pour celui qui parcourt la Province, il est facile de constater que nos propagandistes ont fait un travail énorme afin de mieux faire connaître la coopération. Nous sommes en mesure de l'affirmer lorsque nous considérons l'augmentation toujours croissante des opérations de la Coopérative Fédérée qui est la seule organisation du genre dans la Province.

L'affiliation des coopératives locales à la Coopérative Fédérée a été l'une des principales occupations de nos propagandistes cette année. Au delà de 25 coopératives locales ont déjà signé leur contrat d'affiliation et plusieurs autres suivront leur exemple, car nous recevons des demandes continuellement à ce sujet.

Grâce à cette affiliation, les cultivateurs seront en mesure de mieux se renseigner sur les prix des marchés, étant en contact plus direct avec la Coopérative Fédérée de Québec. Ils pourront bénéficier aussi d'une bonne réduction des taux des chemins de fer, attendu que leurs transactions, au lieu d'être individuelle, se trouveront groupées parmi les cultivateurs d'une même région. Ils en retireront également une foule d'autres bénéfices, car ils ont tout à gagner de cette nouvelle initiative des directeurs de la Coopérative Fédérée.

Maintenant, pour obtenir la plus grande efficacité de ces affiliations de coopératives locales, il va falloir y apporter une surveillance étroite et continue.

Il faudra de plus que le gérant de chacune d'elles soit en mesure non seulement d'administrer les affaires de la société, mais de consacrer une bonne partie de son temps à l'éducation de ses concitoyens sur la coopération agricole. Nous obtiendrons ainsi le groupement général de tous les cultivateurs d'un district et nous assurerons de ce fait l'existence de la coopérative locale qui opérera dans le plus grand intérêt de ses membres.

SUCCURSALES ET ENTREPOTS

ENTREPÔT DE STE-ROSLIE JCT. (GRAINS DE SEMENCE)

En 1924, les cultivateurs ont acheté de la Coopérative Fédérée pour \$257,816.82 de grains de semence et d'engrais chimiques; cette vente avait atteint en 1923, \$175,254.54, soit une augmentation de \$82,607.34. Les cultivateurs ont acheté 63,000 minots de céréales et la Coopérative a livré 500,313 livres de graines de mil et de trèfle, contre 375,000 livres en 1923.

La Coopérative a vendu 400 tonnes d'engrais chimiques en 1922; 2,500 tonnes en 1923 et 4,700 en 1924. Ce dernier chiffre sera considérablement dépassé, en 1925, vu l'augmentation toujours croissante de la demande et la propagande que la coopérative fait à ce sujet.

Quatre-vingt-sept associations agricoles ont acheté des grains de semence, à la Coopérative Fédérée, en 1922. Ce dernier nombre est passé à 159 associations en 1923 et à 213 en 1924. C'est un indice que les liens se resserrent considérablement entre les groupements agricoles et notre Coopérative Fédérée.

Nos marques "Rosalie" et "La Reine" sont maintenant universellement connues comme synonymes de pureté et de bonne qualité. Nous avons établi un service de nettoyage, de classification et de vente pour les graines de trèfle et de mil; en dépit de la mauvaise récolte de trèfle, nous avons nettoyé et fait vendre, pour le compte des cultivateurs, au delà de 32,000 livres de graines de trèfle et de mil.

ENTREPÔT DE QUÉBEC

La succursale de Québec fait très bonne figure parmi les succursales de la Coopérative Fédérée. Elle a fait un chiffre d'affaires de \$360,105.05 en 1924, soit une augmentation de \$67,000 sur les opérations de l'an dernier, et cela malgré les bas prix de certains produits comparés avec les prix de l'année dernière.

RAPPORT DU MINISTRE

Les principaux produits manipulés sont le beurre, les viandes, les œufs. Les cultivateurs de la région de Québec viennent chaque jour à nos bureaux pour se renseigner, soit sur les prix du marché, soit sur la meilleure manière de préparer leurs produits pour le marché.

Aucune maison d'affaires à Québec n'est mieux aménagée que la Coopérative Fédérée, succursale de Québec, pour la conservation, la manipulation et la vente des produits que les cultivateurs lui consignent.

ABATTOIR DE PRINCEVILLE

Nous sommes heureux de constater une bonne amélioration dans les opérations de cet abattoir. Il y a eu augmentation d'au moins \$30,000. pour 1924, comparée avec l'année 1923. Le département des viandes fumées, que nous avons ouvert l'an dernier, nous donne pleine confiance que nous ferons un succès de cette succursale.

Notre station avicole rend des services signalés aux cultivateurs. L'élevage que nous y faisons est surtout au point de vue éducatif, et ceux qui auront l'occasion de passer chez les cultivateurs de ce district pourront constater que ces derniers donnent une attention toute spéciale à l'élevage des volailles dont ils ont déjà retiré des bénéfices appréciables.

LAITERIE DE LA COOPÉRATIVE

La laiterie de la Coopérative, à Montréal, accomplit une œuvre digne de mention. Les cultivateurs de la rive nord du fleuve, et des environs de Montréal, qui nous fournissent le lait, sont surveillés d'une façon toute spéciale en ce qui concerne la propreté dans la traite des vaches et le soin à donner au lait avant l'expédition à notre laiterie.

Le nombre de nos clients de la ville se chiffre actuellement à 2,000. Nous travaillons constamment à augmenter le nombre des familles qui achètent notre lait et nous avons obtenu les meilleurs résultats dans cette direction.

Nous avons manipulé, pendant la dernière année, au delà de 220,000 gallons de lait.

HÉBERTVILLE STATION

Les achats faits par l'entremise de cette succursale en 1924 s'élèvent à au delà de \$50,000. Des grains de semences y ont été distribués pour \$20,000. et la balance de \$30,000., comprend l'achat d'engrais alimentaires, boîtes à fromage, ficelle d'engerbage, etc.

La Coopérative Fédérée a pris part à l'organisation des expositions d'agneaux qui ont donné lieu à l'expédition de 800 têtes. Un autre wagon d'agneaux

expédié auparavant avait donné pleine satisfaction. Au mois de décembre, une dizaine de mille livres de poulets, dindes, lards, moutons abattus ont été expédiés.

Nous avons le plaisir de compter également dans ce district deux coopératives locales qui ont été formées dans le cours de l'année, et qui se sont affiliées à la Fédérée.

SAINT-FÉLICIEN

Nous avons expédié, dans ce district, pour au delà de \$60,000. de marchandises en 1924, et cela, par l'entremise de notre succursale. Les principales marchandises achetées sont des grains de semences, engrains alimentaires, boîtes à fromage, etc.

Il faut noter que nous avons reçu de cet endroit un wagon de volailles vivantes dont les retours ont donné entière satisfaction aux membres. En outre, au mois de décembre, une expédition importante de viandes abattues a été faite du même territoire.

L'affiliation des coopératives locales a été aussi l'une des principales occupations de notre gérant à cet endroit. Quatre nouvelles coopératives ont été formées et se sont affiliées à la Fédérée.

WATERLOO

Les affaires de notre succursale à cet endroit consistent surtout dans la vente d'engrais alimentaires, farines, etc. Le chiffre des opérations s'est élevé à \$117,589.71.

La Coopérative Fédérée possède cette succursale depuis un an. Si l'on en juge par le chiffre d'affaires, il est évident que les cultivateurs de ce district savent profiter des conditions spéciales auxquelles nous pouvons leur fournir certaines denrées alimentaires.

ST-GEORGES-DE-BEAUCE

Ce district a fait pour au delà de \$100,000 d'affaires avec la Coopérative Fédérée, du 1er juillet au 31 décembre 1924. Des achats ont été faits pour environ \$45,000 en engrais alimentaires, engrais chimiques, broche à foin, broche à clôture, boîtes à fromage, etc., et les consignations de divers produits se sont élevées à environ \$55,000.

Plusieurs fabriques de produits laitiers, qui n'expédiaient pas à la Fédérée auparavant, ont commencé, cette année, leurs envois à cette dernière, résultat évident du bon travail de notre représentant à cet endroit.

DÉPARTEMENT DU BEURRE ET DU FROMAGE

La Coopérative Fédérée a manipulé, en 1924, 175,467 boîtes de beurre et 218, 147 boîtes de fromage.

COMPARAISON DE QUANTITÉS

	1923 Boîtes	1924 Boîtes	Augmentation de 1924 Boîtes
Beurre.....	145,143	175,467	30,324 20%
Fromage.....	206,741	218,147	11,406 5½%

CLASSIFICATION

	Beurre	Fromage	
Spécial pasteurisé.....	6%	Spécial.....	½%
No 1 pasteurisé.....	38%	No 1.....	82¼%
No 1 non pasteurisé.....	35%	No 2.....	16¾%
No 2.....	20%	No 3.....	½%
No 3.....	1%		

STATISTIQUE DU FÉDÉRAL (Fromage)

Du 1er janvier 1924 au 31 décembre 1924.

Province	Nombre de fromages	Qualité Spéciale	Première	Deuxième	Troisième
Ontario.....	1,096,317	0.42%	88.84%	9.88%	0.86%
Québec.....	469,883	0.25%	75.04%	23.54%	1.17%

Sur 1,096,317 boîtes de fromage d'Ontario, 88.84% était de première qualité; dans Québec, sur 469,883 boîtes de fromage: 75.04% seulement était de première qualité. Il y a donc un écart de plus de 13% entre la classification d'Ontario et Québec.

La Coopérative Fédérée a reçu, pour sa part, 218,147 boîtes de fromage, sur une production de 469,883 boîtes (47%). Le pourcentage obtenu par la Coopérative, pour le fromage de première qualité, a été de 82½%, soit une différence d'un peu plus de 6.5% avec Ontario.

Ce surplus de pourcentage obtenu par la Coopérative, c'est-à-dire la différence entre 75.04% et 82.25%, a été obtenu grâce à la surveillance de ses produits, l'organisation de concours de beurreries et fromageries, de concours de pesanteur, rapports éducationnels envoyés aux fabricants par M. Cayer, classificateur-surveillant du ministère de l'Agriculture de Québec, surveillance de l'empaquetage, etc.

Vous n'ignorez pas que la classification est faite par le gouvernement fédéral, que la classification est la même pour toutes les maisons qui s'occupent de la vente du beurre et du fromage, dans Québec et Ontario.

Nous avons reçu des consignations de 971 fabriques dont 513 fabriques de beurre et 458 fabriques de fromage, c'est-à-dire une augmentation sur l'an dernier de 218 fabriques nouvelles, qui ont fait l'essai de notre système de vente. Sur ce nombre, environ 555 fabriques ont expédié régulièrement et les autres à différents intervalles dans le cours de la saison.

La Coopérative a réussi à diminuer, cette année, la différence de prix qui existait entre quelques-uns des principaux marchés d'Ontario et de Québec, d'environ $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ la livre, ce qui veut dire une amélioration sensible due, en large part, à la Coopérative.

La Coopérative a vendu, par encan, 89,413 boîtes de beurre qui représentent 54½% de la quantité totale reçue par la Coopérative à Montréal. La balance, soit 74,413 boîtes, a été vendue par ventes privées, sur le marché local ou sur le marché étranger.

Une forte augmentation a aussi été enregistrée dans la quantité de beurre pasteurisé reçue en 1924. Nous avons reçu 71,107 boîtes contre 54,300 boîtes en 1923, ce qui représente une augmentation d'environ 31% repartie entre 130 fabriques qui pasteurisent. Ceci est certainement dû aux octrois spéciaux que votre département et la Coopérative Fédérée ont offerts aux fabriques pour l'achat de pasteurisateurs.

La Coopérative a organisé des concours parmi les fabricants de beurre et de fromage qui ont expédié régulièrement leurs produits à la Coopérative, du 1er juin au 1er novembre 1924. Une somme de \$7,000., représentant 250 prix, a été distribuée aux fabricants. Ces concours ont contribué à fournir une expédition régulière à la Coopérative et lui ont permis d'obtenir, non seulement la qualité, mais aussi la quantité et l'uniformité de produit qu'exige le marché anglais.

ANIMAUX VIVANTS

Ce département comprend les animaux vivants, les viandes abattues, le volailles, les peaux, la laine, etc.

La ligne de conduite que nous avons suivie cette année a eu pour but de centraliser sur les marchés ces différents produits et à trouver le plus d'acheteurs possible pour les écouter. Nous avons travaillé en deuxième lieu à faire une meilleure répartition des produits agricoles sur le marché; c'est ainsi que par nos commentaires publiés chaque semaine, nos articles, nos annonces, circulaires, etc., nous avons prévenu les producteurs des conditions des marchés de telle façon que l'approvisionnement répondait aussi exactement que possible à la demande, et en évitant une trop grande abondance de produits à certaines

époques, nous avons pu réaliser des bénéfices considérables pour la classe agricole surtout en ce qui concerne les agneaux vivants.

Nous avons aussi créé une concurrence assez forte sur le marché de Toronto qui aujourd'hui préfère les agneaux de la province de Québec à ceux de l'Ontario, et ceci grâce à la vente que nous faisons par classification.

L'an prochain, nous espérons trouver encore des nouveaux débouchés et grâce à notre organisation actuelle, nous sommes sûrs de continuer à rapporter, en dépit de certaines concurrences adverses, les meilleurs profits pour la classe agricole.

Il y a eu augmentation cette année sur la réception et cela d'une manière générale. C'est là une preuve que la Coopérative Fédérée a atteint son but qui est de donner la meilleure satisfaction à ses expéditeurs et de les traiter avec la plus grande impartialité possible.

Nous avons assisté à presque toutes les expositions d'agneaux dans la Province et en avons acheté à plusieurs endroits, attendu que les cultivateurs ne voulaient pas les expédier en consignation. Malgré tout cela la Coopérative a rendu service aux cultivateurs, car les commerçants ne pouvaient évidemment payer le prix payé par la Coopérative. Elle a aussi rendu service indirectement aux cultivateurs en maints endroits où nous ne sommes pas allés, attendu que les cultivateurs, étant au courant des prix du marché et par conséquent des prix de la Coopérative Fédérée, ont exigé ces prix des commerçants qui n'auraient pas demandé mieux que de les acheter à meilleur compte.

Nous avons cependant enregistré une diminution dans la réception des volailles abattues. Je crois que ceci est un peu dû à ce que nous avons donné beaucoup de temps et avons porté une attention spéciale au comté de Charlevoix. Nous avons rencontré là la concurrence de certaines maisons de commerce de Montréal qui voyant que la Coopérative était déjà sur les lieux pour recevoir et classer les dindes et les volailles, ont payé des prix plus élevés que le marché pouvait le permettre. Malgré tout cela, la Coopérative Fédérée a réussi à faire accepter le système de classification par les cultivateurs et nous croyons que le travail accompli en 1924, à cet endroit rapportera les meilleurs fruits l'an prochain.

Tout de même, je suis convaincu que la manière dont nous avonsagi cette année dans Charlevoix nous sera très profitable pour l'avenir, car les prix que nous avons retournés aux cultivateurs de cette région ont été plus élevés qu'ils ne s'y attendaient et même plus élevés que ceux payés par les commerçants qui étaient plus hauts que le marché de Montréal.

Evidemment que si la Coopérative n'y était pas allée, les prix habituels payés par les commerçants pour les dindes de Charlevoix, soit une moyenne de 20c à 25c la livre, auraient été en vogue encore cette année, et la Coopérative

leur a obtenu 37c net. C'est là un résultat dont nous avons droit d'être fier et qui devrait convaincre nos électeurs de Charlevoix.

Nous avons eu aussi une preuve des bienfaits de la Coopérative dans un autre district de cette province, dans les cantons de l'Est où les vétérinaires du gouvernement fédéral sont à faire l'inspection du bétail et lui fait subir l'épreuve à la tuberculine. En vertu d'une loi adoptée par le gouvernement d'Ottawa, les animaux qui réagissent à la dite épreuve doivent être expédiés à Montréal le plus tôt possible pour être abattus sous l'inspection du gouvernement fédéral. Tous les propriétaires d'animaux se trouvaient dans une position identique, c'est-à-dire que tous devraient expédier le plus tôt possible et au même endroit. Belle occasion de vendre en coopération. Les intéressés n'en firent rien, malgré les conseils de leur agronome, M. Pelletier.

Une quinzaine de commerçants des environs de Montréal suivaient les médecins-vétérinaires d'étable en étable, achetant les animaux tuberculeux pour \$6.00 à \$8.00 la tête.

Des renseignements pris sur le marché, aux abattoirs et à la Coopérative Fédérée par l'agronome April leur prouvérent que les profits des commerçants étaient vraiment trop élevés. En présence de cette situation, nous avons suggéré aux cultivateurs de Châteauguay d'expédier eux-mêmes leurs animaux à la Coopérative. Quatre wagons ont été expédiés de St-Antoine Abbé et de St-Chrysostôme et ont rapporté en moyenne \$12.00 par tête, ce qui eut pour effet immédiatement de faire monter les prix des commerçants à \$10.00 et même à \$11.00.

Il y a dans ces deux paroisses 3750 têtes de bétail et la moyenne d'animaux tuberculeux fut de 8% ce qui donne 300 têtes à \$4.00 de surplus par tête réalisé grâce à la Coopérative Fédérée; les cultivateurs ont donc épargné \$1,200. Maintenant, il y a 20,000 têtes de bétail dans le comté de Châteauguay, 8% d'animaux tuberculeux soit 1,600 à \$4.00 de surplus réalisé par tête; les cultivateurs épargneront donc \$6,400.00.

VENTES A LA VILLE

Le but de ce département est surtout l'écoulement de divers produits agricoles sur le marché de Montréal, tels que miel, œufs, sirop d'érable, sucre d'érable, patates, choux de Siam, bluets, fèves, pois, conserves alimentaires, saumon en conserve, etc.

Ces divers produits sont souvent vendus dans les wagons à leur arrivée ou encore par quantités moindres aux épiciers, aux institutions religieuses, etc.

Nous avons manipulé pendant l'année 477,820 douzaines d'œufs. La Coopérative s'est efforcée de payer les meilleurs prix à ses expéditeurs et l'aug-

mentation constatée dans les réceptions démontrent que les cultivateurs ont été des plus satisfaits.

Nous avons adopté un empaquetage spécial pour la vente du miel en bocaux de différentes grandeurs. Nous avons travaillé à placer ce produit, non seulement sur nos marchés canadiens, mais sur les marchés d'Europe.

Cette année, nous nous sommes occupés tout spécialement de la vente des choux de Siam, provenant pour une bonne partie de Ste-Foy. Nous avons fait quelques expéditions aux Etats-Unis.

Nous nous occupons aussi tout spécialement de l'écoulement des conserves alimentaires préparées par différentes fabriques locales qui opèrent pour le bénéfice du cultivateur.

VENTES A LA CAMPAGNE

Nous avons eu une forte augmentation dans les opérations de ce département pour l'année 1924, comparée avec l'année 1923. Particulièrement dans les engrains alimentaires, les farines et les autres grains, l'augmentation sur l'année dernière a été de 3,689,500 livres.

Les cultivateurs ont su profiter des avantages que la Coopérative Fédérée a pu leur procurer par son service des ventes en leur faisant épargner de \$2.00 à \$7.00 par tonne sur les engrains et de 50 cts à \$1.00 le baril sur les farines. Un grand nombre de cultivateurs et des coopératives locales ont signé avec nous des contrats qui leur ont permis de se procurer des engrains depuis octobre dernier jusqu'au mois de mars 1925, à \$9.00 par tonne plus bas que les prix actuels du marché.

Nous avons fourni aussi aux fabriques de produits laitiers une bonne quantité de boîtes à beurre et à fromage, ainsi que toutes les fournitures générales pour l'exploitation d'une beurrerie et d'une fromagerie.

PÊCHERIES DE GASPÉ

Ce département a été formé l'an dernier sur les instances des pêcheurs de la Gaspésie qui se sont groupés en 5 coopératives locales à Cap-des-Rosiers, St-Georges-de-la-Malbaie, Gascons, Cap-aux-Os et Carleton. A ce dernier endroit le ministère de la Colonisation a établi une fabrique pour la mise en conserve du saumon.

Ces coopératives sont sous la surveillance d'un inspecteur du gouvernement provincial pour la préparation du poisson pour les différents marchés de la Province et d'Europe.

S'il y a un endroit dans la Province où la coopération est bien appréciée c'est bien dans cette région. L'augmentation dans le prix de revient du poisson leur a démontré l'avantage du système coopératif. Les pêcheurs ont non seulement bénéficié d'une augmentation dans le revenu de leur pêche, mais ils ont aussi bénéficié de la direction que nous leur avons donnée pour la préparation du poisson.

Nous avons expédié ce produit sur les marchés des Etats-Unis et d'Italie et ces expéditions ont été un succès particulièrement au point de vue qualité. Nous avons même reçu des félicitations que notre produit était un des plus beaux jamais venus sur ces marchés. Nous n'avons donc aucune difficulté de répandre ce produit sur les marchés étrangers et nous pourrions en placer une quantité beaucoup plus considérable que nous avons pu le faire jusqu'à maintenant.

La Coopérative Fédérée entend former de nouvelles coopératives dans ce district afin de lui assurer une plus forte production, et répondre aux demandes que nous recevons.

REPRÉSENTANTS A HAITI ET AUX ETATS-UNIS

La Coopérative Fédérée s'est assurée, cette année, les services d'un représentant en Haïti, dans la personne de M. J.-Edouard Montès, pour le placement sur ce marché de divers produits, tels que morue, beurre, fromage, patates, etc.

Dans le moment, nous éprouvons certaines difficultés dans le transport de marchandises, attendu que nous sommes forcés de passer par New-York. Nous espérons cependant dans un avenir rapproché pouvoir trouver un moyen de transport direct sans arrêt à New-York, ce qui simplifierait beaucoup les choses et diminuerait les frais de transport.

Vous voyez par là que la Coopérative Fédérée ne néglige rien afin de trouver des débouchés pour les produits agricoles et cela, aux meilleures conditions possibles.

Nous avons également nos représentants à New-York, la Maison Lovell & Christmas. Nous y expédions du beurre, du poisson, des patates, etc.,

Le bilan de la Coopérative Fédérée, au 31 décembre 1924, que je reproduis ci-après, vous démontre la situation financière avantageuse de notre organisation. Je vous donne également une liste des marchandises reçues en consignation pendant l'année, avec les quantités, le tout comparé avec l'année 1923.

Bref, le résultat obtenu en 1924, si on le compare avec les années précédentes, nous permet de déclarer que le mouvement coopératif dans cette province se propage d'année en année. La Coopérative Fédérée, s'affirme de jour en jour, en même temps qu'elle s'applique à perfectionner l'application des principes coopératifs qui sont à la base de son organisation. Son succès toujours grandissant justifie amplement le projet de fusion qui a été adopté en 1922 et lequel rencontra aujourd'hui l'approbation de tous les cultivateurs qui semblaient s'y objecter dans le temps.

Vous avez largement contribué, Monsieur le Ministre, par votre appui et l'aide des fonctionnaires de votre ministère, au succès de notre organisation, et je me fais l'interprète de tous nos sociétaires pour vous en remercier sincèrement.

Le tout humblement soumis,

J.-ARTHUR PAQUET,

Président du Conseil Exécutif.

Montréal, 27 juillet 1925.

* * *

QUANTITÉS DES MARCHANDISES PRINCIPALES REÇUES PAR LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

	En 1923	En 1924
Beurre.....	138,420 boîtes	175,467 boîtes
Fromage.....	206,741 boîtes	218,147 boîtes
Oeufs.....	396,188 doz	477,820 doz
Choux de Siam.....	23,850 têtes	23,713 têtes
Animaux vivants.....	483,003 lbs	543,376 lbs
Volailles vivantes et abattues.....	2,103 têtes	2,284 têtes
Veaux.....	1,172 têtes	866 têtes
Agneaux abattus.....	3,733 têtes	3,791 têtes
Lards (carcasses).....	203,056 lbs	98,294 lbs
Viandes préparées.....	1,419 peaux	1,125 peaux
Peaux.....	18,589 lbs	7,229 lbs
Laine.....	80,731 lbs	127,533 lbs
Miel.....	27,740 lbs	463,081 lbs
Poisson.....	14,061 lbs	45,462 lbs
Sucre d'érable.....	2,499 galls	2,840 galls
Sirop d'érable.....	20,099,578 lbs	26,126,700 lbs
Grains (vendus).....	310,240 lbs	960,808 lbs
Patates.....		

Montréal, 28 juillet 1925.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1924

ACTIF

<i>Courant:</i>	
En caisse et en banque.....	\$ 51,016.50
Débiteurs—Comptes recevables.....	\$ 205,649.97
Dépôts.....	888.12
Billets recevables.....	206,538.09
17,777.73	
Actionnaires—Solde payable s. souscriptions.....	61,665.28
Inventaire—Marchandises.....	503,625.15
	----- \$ 840,622.75

Immobilité:

Immeubles.....	250,328.11
Ameublement, machines et outillage.....	81,019.62
Automobiles, chevaux et voitures.....	18,381.82
	----- \$ 349,729.55
Dépenses différées—Assurances à courir, papeterie, etc.....	12,357.50
Enregistrement de marques.....	34,253.58
	----- \$1,236,963.38

PASSIF

<i>Courant:</i>	
Créanciers.....	\$ 127,969.88
Billets payables.....	50,300.00
Emprunts—Banque.....	\$ 498,972.10
Divers.....	29,793.58
	528,765.28
Hypothèque sur Immeuble.....	706,762.56
Réserve.....	18,000.00
Capital-actions souscrit.....	176,277.82
Profits et pertes—Solde surplus 31 décembre 1923..	306,650.00
Profits de l'exercice 1924.....	905.26
	28,367.74
	29,273.00
	----- \$1,236,963.38

Vérifié et certifié conforme aux livres de la succursale de Montréal et de la Laiterie, ainsi qu'aux bilans des succursales de Québec, Ste-Rosalie, Princeville, Hébertville, Waterloo, et St-Félicien.

(Signé) VICTOR PELLETIER,
L. A.
Vérificateur.

Contresigné par les administrateurs.

(Signé) J. ARTHUR PAQUET,
Président, Conseil Exécutif.

J. M. PAQUETTE,
Trésorier.

Montréal, le 17 janvier 1925.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA VALLÉE
D'YAMASKA

Etat financier au 31 décembre 1924

ACTIF

Capital racheté.....	\$ 8,210.00
Actionnaires.....	45,100.00
Caisse.....	44,862.41
Argent en banque:	
Billets recevables.....	6,274.41
Immeuble.....	29,449.11
Ameublement et Outilage.....	5,783.29
Comptes recevables.....	8,037.57
Comptes non encore dus:	
Combustible.....	1,000.00
Marchandises diverses.....	50.00
Boîtes 1923.....	3,500.00
Boîtes non utilisées:	
Placements.....	4,200.00
Bon de la Victoire.....	33,316.00
Récolte 1923.....	
Inventaire à date:	
Avance sur Récolte 1924.....	4,205.55
Actif total.....	\$ 193,988.34

PASSIF

Capital souscrit.....	\$ 45,100.00
Capital payé.....	41,429.98
Billets payables.....	2,418.50
Dû à la Banque sur Récolte 1924.....	4,205.55
Prêts hypothécaires.....	3,750.00
Hypothèque due au Gouvernement:	
Fonds de réserve.....	22,503.17
Appartenant aux Actionnaires:	
Fonds de réserve spécial A.....	31,277.64
Appartenant aux planteurs:	
Fonds de réserve spécial B.....	41,577.60
Appartenant aux planteurs:	
Passif total.....	\$ 192,262.44
Différence entre l'actif et le passif montrant un surplus de.....	1,725.90
Total.....	\$ 193,988.34
HENRI TESSIER,	RODOLPHE NADEAU,
Auditeur-Conjoint.	Auditeur.

